



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Affectation des résultats 2022

N° 002.03.2023

Rapporteur :
Martine MARECHAL

L'an deux mille vingt-trois le trente du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 23 mars 2023.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Votants : 26

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Robert CLERON

Excusés

Pascalie CONTE-DUMAS a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Caroline COMBES a donné procuration à Catherine FEVRIER
Rémi DERON-LOUP a donné procuration à Jean-Louis CLAUZEL
Brigitte BURSON-BRYER, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

A la suite de l'approbation du compte financier unique 2022, la section d'investissement affiche un besoin de financement (y compris restes à réaliser) de 3 130 979,51 €, le résultat de fonctionnement à affecter soit 6 002 207,30 € sera reporté au budget primitif 2023 pour :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 3 130 979,51 € à l'article 1068,
031-213104516-20230330-002032023-DE 2 871 227,79 € au chapitre 002.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023
Affichage : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Le solde négatif d'exécution 2022 en investissement sera repris au chapitre 001 au budget primitif 2023 pour un montant de 1 955 409,51 €.

Sur proposition de madame Martine MARECHAL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'affectation des résultats 2022 selon les modalités suivantes :

BUDGET PRINCIPAL	
REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022	
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022	
Résultat de fonctionnement 2022	
A - <u>Résultat de l'exercice 2022</u>	+ 2 290 721,20
B - <u>Résultats antérieurs reportés (2021)</u>	+ 3 711 486,10
C - Résultat à affecter = A+B	+ 6 002 207,30
Résultat d'investissement 2022	
D - <u>Résultat de l'exercice 2022</u>	+ 406 321,90
E - <u>Résultats antérieurs reportés (2021)</u>	- 2 361 731,41
F - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2022</u>	- 1 175 570,00
G - Besoin ou excédent de financement = D + E + F (+ ou-)	- 3 130 979,51
H - Affectation du résultat	
1) H = Affectation en réserves - compte 1068 en recettes d'investissement 2023 <i>Au moins la couverture du besoin de financement (G)</i>	3 130 979,51
2) I Report en fonctionnement - compte 002 en recettes de fonctionnement 2023	2 871 227,79
DEFICIT REPORTE - compte 001 en dépenses d'investissement 2023	- 1 955 409,51

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 31 mars 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230330-002032023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation